

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1685

présenté par
M. de Courson et M. Saint-Huile
à l'amendement n° 463 de Mme Bonnivard

ARTICLE 1ER BIS A

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Elle évalue les moyens de verdir l'ensemble des processus industriels en réduisant la consommation des ressources et la production de déchets, en réduisant les émissions de gaz à effets de serre ou en diminuant l'émission de polluants et de substances toxiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement fixe comme objectif un verdissement de l'ensemble des processus industriels.